M. Genevois Dubuay.
FRC 4° 28826
13
Case
Frc
24293

DISCOURS

Prononcé par M. RÉAL, avocat, le 16 mai 1790, dans une séance publique de la Société des Amis de la Constitution, établie à Grenoble.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA SOCIÉTÉ.

THE NEWBERRY LIBRARY

DISCOURS

Prononcé par M. RÉAL.

MESSIEURS,

NOUS entrons dans un âge de prospérité. La Constitution la plus sage s'éleve majestueusement au milieu de nous, malgré les orages inséparables d'une liberté naissante.

Le temps qui détruit tout, ne fera qu'affermir ce monument de notre liberté, fondé sur les bases éternelles de la justice, & sur les droits imprescriptibles de l'homme.

Mais si un avenir favorable se présente à nos regards, nous ne ressentons pas encore toute l'influence salutaire du nouvel ordre de choses. L'instant où une grande nation se régénere & passe de l'esclavage à la liberté, est un instant de crise. Pour franchir paisiblement ce passage terrible, il faudroit qu'elle eût déjà toute l'énergie d'un peuple libre, & cependant l'esprit public n'y est encore qu'à sa naissance.

Les réformes utiles au bien général, blessent les intérêts particuliers. Aussi-tôt des plaintes & des murmures viennent troubler la joie publique.

La révolution même la plus heureuse ne peut s'opérer sans occasionner une secousse générale dans toutes les parties de l'empire.

Dans cet instant de crise, les fortunes deviennent incertaines; le crédit national s'altere; le numéraire disparoit; le commerce languit; l'industrie est sans travail.

Tous ces maux, sans doute, ne sont que passagers : ils cesseront aussi-tôt que le nouvel ordre sera établi. Mais en attendant ce moment désiré, ces maux pèsent principalement sur la classe indigente de la société, sur cette portion nombreuse de citoyens, qui tire sa subsistance de son travail, & qui forme vraiment la nation.

Attaqués dans leurs fortunes & dans leurs moyens de subsistance, par la suspension momentanée des travaux, plusieurs de nos concitoyens doutent encore, si ce nouvel ordre de choses est du moins pour eux le gage d'un bonheur à venir.

J'entrerois donc, Messieurs, dans vos vues de bienfaisance, si je prouvois que la nouvelle Constitution, utile à tous, a essentiellement pour but le soulagement de la classe laborieuse du peuple.

Mais cette certitude d'un bonheur prochain pourroit-elle suffire à des ouvriers sans travail? Non sans doute. Il faut pourvoir aux besoins du moment : il faut arriver au terme désiré. Je crois donc devoir encore vous présenter quelques idées générales, sur les établissements qu'on pourroit former en cette ville, pour suppléer au défaut de travail.

Borné par le temps, je ne jetterai qu'un coup d'œil rapide, sur les avantages immenses que la nouvelle Constitution assure au peuple. *C'est*

ſa cauſe qui triomphe par-tout. Chaque abus qu'on a détruit eſt un ſoulagement qu'on lui prépare. Etoit-il un ſeul abus dont il ne fût la victime ?

Deux ordres privilégiés peſoient ſur le peuple. Rivaux l'un de l'autre, ils ne s'accordoient que pour opérer ſa ruine. Rejettant loin d'eux le fardeau des impôts, ils le poſoient d'une main de fer, ſur la tête de ceux qui fécondoient la terre. Tous les poſtes honorables étoient leur appanage exclusif. Ces ordres n'exiſtent plus, & avec eux ont diſparu ces abus révoltants.

Le peuple gémiſſoit écraſé ſous le régime féodal. Il en eſt affranchi.

Cet impôt déſaſtreux qui peſoit tout à la fois ſur les hommes & ſur les animaux, la gabelle, n'eſt plus.

Des jurés, en matiere criminelle, garantiront à jamais l'honneur & la vie des citoyens. Sous cette ſublime inſtitution, nous n'aurons plus à gémir des mépriſes terribles de la juſtice.

Un préjugé barbare ne flétrira plus des parents innocents. Le front du coupable ſera ſeul chargé de l'opprobre du crime.

En matiere civile, des magiſtrats amovibles, élus par le peuple, honorés ſans être craints, rendront aux citoyens une juſtice facile, prompte, impartiale. Sans ceſſe ſurveillés par l'opinion publique, ce juge équitable, mais ſévere, les contiendroit dans leurs devoirs, s'ils pouvoient, un inſtant s'en écarter.

Le commerce languiſſoit, énervé ſous le régime oppreſſif de la fiſcalité. De ſages décrets lui

ont rendu ſon activité naturelle, en le dégageant d'une foule d'entraves & de droits onéreux. L'uniformité des poids & des meſures, eſt un bienfait inappréciable, qui ſimplifiera ſes opérations.

L'agriculture, ce premier nerf de l'état, a reçu une nouvelle vie. Qui pourroit calculer les avantages précieux qu'elle va retirer d'une juſte répartition d'impôts, de la ſuppreſſion de la corvée, de la dîme, de la gabelle & du régime féodal ?

Voyez dans les campagnes s'ouvrir des atteliers nombreux pour deſſécher des marais ſtériles & nuiſibles. Bientôt convertis en terreins fertiles, ils produiront d'abondantes récoltes.

Et ces communes immenſes, ſtériles, qui occupent encore la huitieme partie de la ſurface du royaume, quelle ſource abondante de richeſſes ne nous offrent-elles pas ? La loi qui en accordoit le tiers au ſeigneur eſt abolie. Une loi plus juſte en fera le partage entre tous les habitants des campagnes ; &, ſans doute, le mode de partage le plus favorable à l'habitant pauvre, ſera celui qu'adoptera l'Aſſemblée nationale. Ainſi la propriété particuliere qui vivifie tout, ſera ſubſtituée à la jouiſſance commune qui n'entraine qu'abus, inſouciance & dégradations.

Tous ces défrichements auront l'avantage d'augmenter la maſſe des productions, le nombre des propriétaires, & de diminuer le fardeau de l'impôt, en le diviſant ſur une plus grande étendue de terrein fertile.

Mais ce n'eſt pas là que ſeront bornés les heureux effets qui doivent naître de ce nouvel

ordre de choſes & dont la claſſe indigente recueillera principalement les fruits.

Jettez, Meſſieurs, un coup d'œil ſur un avenir prochain. Voyez toutes ces aſſemblées adminiſtratives, couvrir les points principaux de la France, & s'occuper par-tout de ce qui peut tendre au ſoulagement du peuple! Quelle maſſe de lumieres va ſe réunir pour perfectionner l'adminiſtration, & en extirper juſqu'aux moindres abus! que de projets utiles vont éclorre! quelle facilité pour leur exécution!

O France! patrie chérie, encore quelques jours, & tu n'auras plus rien à envier aux peuples les plus libres.

Notre gouvernement ſera ſimple. Les pouvoirs, convenablement diviſés & circonſcrits dans des limites invariables. Le peuple, qui aura fait la conſtitution par ſes repréſentants, fera encore les loix par ſes députés; des hommes qu'il aura choiſis les appliqueront: le monarque ſeul, ou ſes prépoſés les feront exécuter.

Quelle eſt intéreſſante la révolution qui s'opere! quel heureux avenir!....

Mais il faut y arriver ſans trouble & ſans ſecouſſes. Ce bonheur futur, une foule de citoyens l'achete par des privations préſentes; pluſieurs même ſe voient enlever leur état. Plaignons tous ceux à qui une réforme ſalutaire impoſe des ſacrifices perſonnels; excuſons leurs murmures. L'accent de la douleur eſt permis au malade qu'on opére. Faiſons plus, offrons leur des motifs de conſolation & d'encouragement: dirigeons

leur activité sur des travaux d'un autre genre. C'est à l'industrie sur-tout, qu'il appartient de compenser ces pertes.

Parcourons donc rapidement les ressources que notre ville présente pour le commerce.

Grenoble présente des ressources pour le commerce.

Grenoble entouré de grandes routes, & baigné par une riviere navigable, offre de toutes parts des moyens de communication, & des débouchés faciles pour ses productions.

Le génie industrieux de ses habitants, leur affabilité, leur bonne foi les rend propres à toutes sortes de commerce.

Une plaine fertile nous fournit en abondance les denrées de premiere nécessité.

Des montagnes voisines, riches en pâturages, nourrissent des troupeaux nombreux; leurs cîmes couvertes de bois, excédants nos besoins, ouvrent encore à notre industrie une nouvelle branche de commerce; & les mines précieuses, renfermées dans leurs seins, nous présentent une source de richesses.

Les matieres premieres croissent sur notre sol, ou se trouvent facilement près de nous.

Le chanvre, le lin, la laine, la soie, le fer, les cuirs, &c.; nous avons tout à notre disposition.

Nos ressources sont multipliées & abondantes. il ne s'agit donc que de les développer, en formant de nouveaux établissemens & en perfectionnant ceux que nous avons déja.

Eh! quel moment plus propice! le commerce a-t-il jamais été plus favorisé, plus encouragé qu'il ne l'est aujourd'hui?

Nos tanneries énervées, par le droit de marque, n'avoient beſoin pour reprendre vigueur, que d'être affranchies de ce droit onéreux. Ce droit eſt ſupprimé. Des ſecours utilement diſpenſés les conduiroient, ſans doute, à s'élever à la perfection angloiſe. Les ſuccès qu'ont obtenu en ce genre les nouvelles manufactures de Normandie (1), ont prouvé que nous étions ſuſceptibles d'y parvenir, & préſentent à nos contrées un modele digne d'émulation.

Nos fabriques de gants ſont les plus eſtimées de l'Europe. Ce ſeul commerce, dans des temps proſperes, met en activité, à Grenoble, ſept mille citoyens. Il nourrit à lui ſeul un quart de la population (2). Combien il ſeroit facile d'étendre & de perfectionner cette branche d'induſtrie, ſi importante pour nous, & de tirer parti de tous les avantages que la nature nous préſente en ce genre !

Nos forges n'ont beſoin que d'encouragement pour entreprendre, la fabrication des pieces fortes & d'un grand prix, que la France eſt obligée de tirer d'Angleterre.

La laine, cette matiere premiere & ſi précieuſe, cet aliment d'un nombre infini d'atteliers, nous offre une ſource abondante de richeſſes.

Nos laines, eſtimées par leur bonne qualité, ſeroient encore ſuſceptibles d'une amélioration,

(1) MM. le Gendre & Martin, à Pont-Audemer.

(2) Les guerres d'Allemagne, du Brabant & nos troubles intérieurs, nuiſent beaucoup à ce commerce.

qui les rendroit propres à entrer dans nos plus riches manufactures.

Ce projet n'a rien de chimérique. Pour qu'il ſe réaliſe, il ſuffit de ſe procurer des béliers de race eſpagnole ou angloiſe, de croiſer ces races étrangeres avec nos eſpèces indigenes, & de corriger le régime actuel de nos troupeaux.

Des expériences faites dans pluſieurs provinces du Royaume, ont prouvé que par ce procédé ſimple, des agriculteurs zèlés, ſont parvenus à obtenir des laines preſque auſſi fines que celles d'Eſpagne & d'Angleterre. Pourquoi ne pas nous promettre les mêmes ſuccès dans les cantons qui nous entourent ? La cherté du ſel n'eſt plus un obſtacle à cette amélioration tant déſirée, de nos troupeaux & de leurs toiſons.

Notre commerce en toiles eſt encore ſuſceptible de la plus grande extenſion : par-tout elles ſont recherchées. Cette branche d'induſtrie ne connoîtroit point de bornes.

Mais, choſe étrange ! tandis que nous nous livrons à l'inaction, des bourgs, des villes voiſines, nous montrent l'emploi utile qu'on peut faire de nos matieres premieres.

Voiron fabrique des toiles avec notre chanvre. Lyon fait ouvrer nos ſoies & préparer nos cuirs. Creſt, & pluſieurs autres villes du bas Dauphiné, forment des étoffes avec les laines que produiſent les troupeaux de nos montagnes.

Pourquoi, je le demande, ne formerions-nous pas des établiſſemens pareils à ceux de nos voiſins ? Nous avons les mêmes reſſources, les mêmes moyens qu'eux, & plus encore, puiſque

nous leur fourniſſons une partie des matieres premieres (1).

Les circonſtances actuelles nous offrent encore un avantage particulier. La réunion des maiſons religieuſes laiſſera à la diſpoſition de la nation celles qui ſeront inutiles. Ces bâtimens vaſtes, préſenteront des emplacemens très-commodes pour y établir toutes ſortes de fabriques & de manufactures.

Telles ſont, Meſſieurs, nos principales reſſources. Tels ſont les différens genres de commerce auxquels pourroient ſe livrer ceux, qui, par une ſuite de la révolution, éprouvent un changement notable dans leur état. Ah! qu'ils ne ſe laiſſent point abattre par un orage paſſager. Soutenons leur courage; animons leur zele: une volonté ferme leur répond du ſuccès. Montrons leur un avenir plein de charmes, & le dédommagement de tous les ſacrifices dans la jouiſſance de la liberté.

Mais, Meſſieurs, ce n'eſt pas aſſez. Ces différents établiſſements ne peuvent être formés

(1) Tel eſt l'avantage du commerce en grand & de l'induſtrie, qui fabrique des objets d'une utilité générale, que des villes voiſines peuvent s'y livrer ſans ſe nuire réciproquement. De pareilles productions ſont toujours au-deſſous des beſoins de la conſommation. D'ailleurs, les objets de notre induſtrie prendront plus de faveur, à meſure que l'eſprit public ſe développera. Nous touchons au moment où l'opinion imprimera une eſpèce de flétriſſure au goût des productions exotiques. Nous rougirons bientôt de porter à l'étranger un tribut que nous devons à nos freres laborieux.

que par ceux qui ont déja un commencement de fortune. Il eſt une autre claſſe de citoyens, claſſe nombreuſe & déshéritée par la nature, qui ne poſſédant rien, ne trouve ſa ſubſiſtance que dans un travail journalier. C'eſt de leur ſort qu'il faut s'occuper. C'eſt aux néceſſiteux du moment qu'il faut offrir tout-à-la-fois des reſſources prochaines & des moyens de ſubſiſtance.

Tous les projets de bienfaiſance, tous ceux qui tendent au bien général de la cité, entrent eſſentiellement dans le plan de votre aſſociation. C'eſt dans cet objet, Meſſieurs, que je vais vous ſoumettre quelques vues générales ſur les moyens à prendre, pour ſecourir cette claſſe indigente de nos concitoyens.

Moyens à prendre pour ſecourir les pauvres.

On ne peut ſe le diſſimuler ; la ſuſpenſion des travaux augmente journellement la miſere. Si les beſoins ſe ſont ſentir actuellement que les occupations de la campagne offrent plus de reſſources, ils deviendront bien plus preſſants dans la ſaiſon morte de l'hiver. Il faut donc prévenir ce moment.

Parmi les indigents, on doit ſoigneuſement diſtinguer les vrais pauvres d'avec les mendiants.

Les vieillards, les enfants, les infirmes, & ceux qui, faute de travail, ſont obligés de demander un pain qu'ils ne peuvent gagner, ſont des pauvres & ne ſont pas des mendiants.

Au contraire, cette claſſe d'hommes qui ne ſont d'aucuns lieux, qui n'ont aucun domicile, & qui ne ſont dans l'indigence, que parce que la pareſſe & le libertinage les y ont réduits, ſont des mendiants & ne ſont pas de vrais pauvres.

Il y a trois états dans la vie qui ſont diſpenſés du travail. L'enfance, la maladie & l'extrême vieilleſſe. Le premier devoir de l'adminiſtration eſt de leur aſſurer à tous les trois des aſyles contre l'indigence ; je ne dis pas ſeulement des aſyles publics, triſtes & pitoyables reſſources, plus propres, peut-être, à faire gémir l'humanité ſouffrante qu'à la conſoler de ſes maux ; mais des aſyles domeſtiques : c'eſt-à-dire, qu'il faudroit ſecourir les vrais pauvres, dans leurs propres foyers, au ſein d'une famille laborieuſe, & qu'on mettroit en état, par ſon travail, de ſubvenir à leurs beſoins.

Il n'entre pas dans mon ſujet d'examiner quels établiſſements on pourroit ſubſtituer aux hôpitaux, qui, en général, ſont bien loin de remplir l'objet de leur deſtination (1). Cette branche de l'adminiſtration, exige un plan vaſte,

(1) On doit rendre juſtice au zele & aux ſoins généreux des perſonnes qui adminiſtrent les hôpitaux de cette ville. Les malades y ſont auſſi bien ſoignés qu'on peut l'être dans ces maiſons de charité.

Mais cet ordre de choſes eſt-il le meilleur poſſible ! ne peut-on ſoulager des hommes accablés de ſouffrances & de miſere, qu'en les renfermant dans des hôpitaux ! Il eſt difficile de ſe le perſuader. Dans ces hoſpices, à la vérité, le médecin & les remedes ne coûtent rien à l'indigent ; mais le malade eſt couché à côté d'un moribond & d'un cadavre ; des cris douloureux troublent ſon ſommeil. Un air rempli de miaſmes putrides aggrave ſa maladie. Le ſpectacle terrible de la mort eſt ſans ceſſe ſous ſes yeux. Privé des conſolations qu'il eût trouvé au ſein de ſa famille, le malheureux verſe des larmes ameres, que perſonne ne recueille, & invoque la mort, comme le terme de ſes peines..... Cruelle charité que celle de nos hôpitaux !

uniforme ; elle eſt confiée aux aſſemblées de départements. N'en doutons pas, Meſſieurs, un ſujet ſi intéreſſant ſera le premier objet de leur ſollicitude.

Par leurs ſoins vigilants, bientôt l'aſpect fâcheux de la miſere diſparoîtra avec elle ; la mendicité fuira avec les déſordres qui marchent à ſa ſuite. Les vagabonds, tirés du ſein d'une oiſiveté coupable, rendront à la ſociété leur force & leur activité. La caducité & la langueur ſeront confiés aux ſoins d'une adminiſtration bienfaiſante.

Tels ſont les heureux effets que nous devons attendre ſur ce point, du nouveau gouvernement.

Mais des citoyens iſolés, bornés dans leurs moyens, ne peuvent pas étendre auſſi loin leurs vues bienfaiſantes. C'eſt aſſez pour eux, s'ils parviennent à adoucir le ſort de leurs concitoyens que les circonſtances actuelles ont réduits à l'inaction.

Je ne m'occuperai donc point des pauvres que leur âge ou leurs infirmités retiennent dans l'indigence. Quelque intéreſſants qu'ils ſoient, nos hôpitaux ont fourni juſqu'ici à leurs beſoins, & ces ſecours peuvent ſuffire encore juſqu'au nouvel ordre de choſes qui améliorera leur ſort.

A l'égard des vagabonds & mendiants étrangers, qui n'auroient point ici de domicile fixe, il eſt abſolument indiſpenſable d'en purger la cité, & de les renvoyer chez eux. La police a déja donné des ordres à cet égard. Il ne s'agit que de veiller à leur exécution (1).

(1) En renvoyant ces mendiants étrangers, il eſt de l'humanité de leur donner les ſecours néceſſaires pour ſe rendre chez eux. Ce ne ſeroit pas une dépenſe conſidérable.

Il ne nous reſte plus que les pauvres valides & les ouvriers ſans travail.

Ceux-ci n'ont droit de vivre que des fruits de leurs peines. C'eſt le ſort commun de l'humanité; la ſociété ne leur doit que les moyens d'exiſter à ce prix; mais ces moyens elle les leur doit. Ce n'eſt pas aſſez de dire au miſérable qui tend la main, *vas travailler*; il faut lui dire, *viens travailler.*

A quoi, me dira-t-on? quelles ſont les reſſources pour occuper & pour nourrir cette foule d'hommes oiſifs?

Je propoſe un moyen ſimple & connu. C'eſt l'établiſſement d'atteliers publics, convenables aux différents ſexes, aux différents âges, & qui ſeroient ouverts aux époques de l'année, où tout autre travail paroît manquer aux manouvriers.

Les filatures de laine, de chanvre & de coton offrent une reſſource d'un grand prix, parce qu'elles occupent la partie des pauvres la moins robuſte & la moins active, telle que les femmes, les enfants, & qu'elles n'exigent preſque aucune éducation.

Et ne croyez pas, Meſſieurs, qu'il fallût des fonds bien conſidérables, pour former des établiſſements pareils. Il en exiſte déja dans la ville, il ne s'agit que de les étendre, & d'augmenter le nombre des ouvriers qui y travaillent.

Ainſi, par exemple, n'avons-nous pas dans la cité des atteliers où l'on file de la laine & du coton? N'en n'avons nous pas d'autres pour peigner le chanvre, fabriquer des toiles & des étoffes?

Tous ces ateliers occupent déjà une foule de bras. Mais rien ne seroit plus facile que d'en doubler & même d'en tripler le nombre. Ce seroit de donner quelque encouragement aux particuliers qui dirigent eux-mêmes ces fabriques.

Nous connoissons tous un citoyen estimable (1), qui est à la tête d'une filature de coton, où il occupe environ 80 ouvriers; ce citoyen a offert & offre encore d'augmenter le nombre des personnes qui travaillent à sa fabrique, & de le porter jusqu'au nombre de 400, si l'administration, ou une société bienfaisante, lui procure gratuitement un emplacement capable de contenir ces nouveaux ouvriers. Les frais de cet emplacement ne sauroient excéder une somme de 600 livres. Ainsi, avec un secours aussi modique, on auroit l'avantage d'assurer du travail, pour toute l'année, à 400 ouvriers indigents. Quelle ressource précieuse pour le moment où nous sommes !

Plusieurs fabricants en laine, chanvre & autres genres, seroient également disposés à augmenter le nombre de leurs ouvriers; les uns de dix, les autres de vingt personnes, plus ou

---

(1) M. Hache Dumirail. Avec le secours de cette filature, on pourroit établir ici des fabriques de toiles de coton, de bas & de bonneteries. Nos fabricants actuels de siamoises & de cotonnes, y trouveroient aussi des matériaux plus fins, & les moyens d'étendre & de perfectionner leur commerce. C'est ainsi qu'un seul établissement utile devient une source féconde, qui en produit & fait prospérer d'autres.

moins, si on leur donnoit quelques secours pécuniaires, pour se procurer un attelier plus vaste, ou qu'on leur fit quelques avances.

On conçoit aisément combien cette maniere de multiplier le nombre des ouvriers, en donnant des encouragements aux fabriques déja formées, est avantageuse & économique. Par ce moyen, l'administration n'est pas obligée de se procurer, à grands frais, des méchaniques, des métiers, des instruments. C'est le fabricant lui-même qui en fait les fonds & qui reste chargé de tous les détails.

Cependant, si ce premier moyen n'étoit pas suffisant, on pourroit y suppléer, en établissant de nouveaux atteliers pour des filatures de laine & de coton. J'insiste sur ce genre d'établissement, parce que c'est celui qui met en activité le plus de bras, qu'il n'exige aucun apprentissage, ni de grosses avances pour sa formation, & qu'il est d'une utilité permanente.

Enfin, Messieurs, ne seroit-il pas possible de se procurer une salle vaste, qu'on auroit soin d'échauffer pendant l'hiver & d'y établir une filature de chanvre ? Toutes les ouvrieres sans travail seroient invitées à y porter leurs rouets à filer. On leur fourniroit le chanvre préparé. Chaque soir elles seroient payées de leur ouvrage. Une seule directrice, digne de la confiance publique, conduiroit cet attelier nombreux.

Un pareil établissement se formeroit à peu de frais. Les rouets à filer ne coûteroient rien : chaque ouvriere a le sien. Le produit du fil

ſerviroit à renouveller les premieres avances qu'on auroit faites. Il pourroit même dédommager d'une partie des frais du loyer, de la lumiere & du feu.

Tous ces détails ſont arides, ſans doute. Ils ne ſe prêtent point aux mouvements oratoires; mais ils tendent au ſoulagement de l'humanité ſouffrante, & ils ſatisfont le cœur.

Je paſſe actuellement aux moyens à prendre pour l'exécution du projet propoſé.

Deux difficultés ſe préſentent d'abord. Quels ſeront les adminiſtrateurs qui ſurveilleront ces différents atteliers? Et comment ſe procurer les fonds néceſſaires pour les former?

Sans doute, il ſeroit indiſpenſable de confier à des citoyens zèlés pour la choſe publique, la ſurveillance & l'adminiſtration de ces établiſſements.

Je propoſerois donc d'établir en cette ville un bureau d'atteliers de charité, compoſé de ſeize membres; quatre d'entr'eux ſeroient pris parmi MM. les officiers municipaux; quatre places ſeroient remplies par MM. les curés; & les huit autres par des citoyens choiſis indiſtinctement dans toutes les claſſes. Il exiſte dans toutes les ſociétés des ames honnêtes & ſenſibles, qui ne cherchent d'autre récompenſe à leurs peines que le bonheur d'être utiles à leurs ſemblables.

Ce bureau commenceroit ſes opérations par ſe procurer un état général de tous les pauvres valides & des ouvriers ſans travail. Il examineroit enſuite les moyens les plus propres pour les

occuper, ſoit en donnant des encouragements aux propriétaires des établiſſements exiſtants, à la charge d'augmenter le nombre de leurs ouvriers, ſoit en formant des atteliers publics. Ce bureau pourroit encore nommer hors de ſon ſein des commiſſaires pris dans chaque quartier de la ville, pour connoître plus exactement les beſoins des pauvres. En général il eſt utile qu'une adminiſtration de charité, ſoit la plus nombreuſe poſſible. En y intéreſſant un grand nombre de citoyens, on ſe procurera plus de lumieres & de moyens.

A l'égard des fonds qui ſeroient néceſſaires pour l'exécution de ce projet, il ſuffiroit de réunir dans une ſeule caiſſe les dons & les aumônes qui ſe font partiellement.

Ces charités ſont plus conſidérables qu'on ne penſe. Diviſées, elles produiſent peu d'effets; réunies, elles ſeroient infiniment plus ſalutaires.

Prétendroit-on que le produit de ces aumônes ſeroit inſuffiſant? Les charités actuelles ne ſubviennent-elles pas aux beſoins de tous les mendiants? Pourquoi les mêmes ſecours, mieux dirigés & ſagement adminiſtrés, ne produiroient-ils pas le même avantage?

N'en doutez pas, Meſſieurs, ces dons ſeroient encore augmentés par l'eſprit public qui ſe développe chez une nation, dans la même proportion qu'elle recouvre ſa liberté. Un peuple libre fut toujours humain & généreux. Ce même eſprit public qui attache un citoyen à ſa patrie, le fait voler au ſecours d'un concitoyen malheureux.

Ces dons seroient encore augmentés par la confiance qu'inspireroit naturellement une administration publique.

Beaucoup d'ames sensibles, de cœurs compatissants qui ne peuvent supporter sans attendrissement l'aspect d'un malheureux, se plaignent d'être souvent trompés dans l'application de leurs aumônes. En déposant ces mêmes aumônes dans la caisse commune, ils seront assurés que la distribution ne s'en fera qu'avec connoissance des vrais besoins de ceux à qui elles seront données; ils ne douteront point que ces dons ne soient employés de la maniere la plus efficace, & ils se livreront plus volontiers à leurs libéralités.

Un calcul bien simple nous donnera l'idée du produit de ces amônes journalieres.

Il existe dans la cité environ 2000 citoyens actifs : je les divise en deux classes, l'une riche & l'autre plus resserrée dans ses moyens. Dans la premiere, il n'est aucun individu, qui, l'un portant l'autre, ne distribue annuellement 24 l. en charités partielles. = Je n'évalue qu'à 6 liv. la contribution annuelle de chaque membre de la seconde classe. Sur ce pied le produit annuel de ces aumônes journalieres, seroit au moins de 30,000 liv. (1)

(1) Ce produit s'éléveroit sans doute à une somme plus considérable ; car les bases de nôtre calcul sont réduites au moindre taux. D'ailleurs, quel citoyen honnête ne consentiroit pas avec plaisir, à donner tous les mois, une aumône, même plus forte que celle qu'il fait actuellement, s'il étoit certain qu'au moyen de l'établissement proposé, on

A cette ſomme il faudroit encore ajouter les charités faites par les femmes riches de toutes les claſſes, qui ne ſont pas compriſes au nombre des citoyens actifs. La pitié & la compaſſion ſont l'attribut diſtinctif de ce ſexe auſſi généreux que ſenſible.

Voyez, Meſſieurs, toute l'étendue de nos reſſources & ne doutez point du ſuccès. Ces ſecours renouvelés chaque année & bien adminiſtrés, ne ſeroient-ils pas plus que ſuffiſants pour ſoutenir nos atteliers publics ? Hâtons-nous donc de former ces établiſſements; tout délai peut être dangereux. Il n'eſt aucune difficulté qu'un zele bien dirigé ne puiſſe ſurmonter.

Déjà, Meſſieurs, vous avez donné un exemple récent de bienfaiſance, en provoquant une ſouſcription publique pour le ſoulagement des pauvres. Vous avez voulu être inſcrits les premiers ſur cette liſte honorable. (1) Une foule de bons citoyens, s'empreſſe journellement d'augmenter le produit de cette ſouſcription.

L'emploi de ces dons a été confié à la ſageſſe de nos officiers municipaux. Puiſſent-ils dans

---

parviendroit à faire diſparoître la mendicité de la ville ! Les pauvres valides & les ouvriers ſans travail une fois occupés, il ne reſteroit que les infirmes & les malades ; ceux-ci continueroient d'être ſecourus, ou chez eux, par les bureaux des paroiſſes, ou dans les hôpitaux, juſqu'à un meilleur ordre de choſes. Ainſi l'homme ſenſible ne ſeroit plus, à chaque inſtant, douloureuſement affecté, par l'aſpect de la miſere, & par les cris déchirants d'un beſoin réel ou ſuppoſé.

(1) La Société des *Amis de la Conſtitution* a ſouſcrit pour une ſomme de 1600 liv.

leurs mains devenir le germe d'un établiſſement durable, & fixer parmi nous l'époque de la deſtruction de la mendicité.

Pleins de zele pour la choſe publique, ces magiſtrats ont déjà prévenu le deſir des bons citoyens. Ils ont *déclaré que dans l'emploi de ces fonds, ils choiſiroient le mode qui tendroit le plus efficacement à écarter de nos murs la pareſſe & l'oiſiveté* (1)

Secondons leurs efforts généreux; uniſſons-nous tous pour aſſurer le ſuccès de l'utile projet qu'ils ont formé.

Mais tandis que ces dignes adminiſtrateurs veillent pour notre bonheur, & qu'ils s'occupent des moyens d'écarter la miſere qui menace nos murs, tâchons, ô mes concitoyens, d'y maintenir l'ordre & la paix. Montrons-nous dignes d'une liberté dont nous fûmes les premiers défenſeurs. Abjurons tout eſprit de haine & de parti. Ramenons par la douceur ceux de nos freres, qui ſont d'une opinion contraire. La plupart, frappés dans leurs fortunes par les réformes qui s'opérent, méritent plus d'égards que de reproches. Cependant allions à une conduite modérée une vigilante ſécurité. Eclairons les démarches des ennemis de la conſtitution. S'il en étoit encore

(1) Voyez la délibération du 5 mai 1790. Mais depuis lors les beſoins urgents du moment ont déterminé la municipalité à employer le produit de cette ſouſcription, à donner aux pauvres du pain au rabais. Cependant ſon intention eſt toujours d'établir des atteliers de charité dès qu'elle en en aura les moyens.

d'assez téméraires pour tenter de la renverser ; livrons-les au bras vengeur de la justice ; mais respectons nous-mêmes leurs personnes & leurs biens. Il n'appartient qu'aux tribunaux de juger leurs délits, d'ordonner leurs supplices. Notre cité s'applaudit d'avoir été le berceau de la liberté. Ah ! ne souillons point sa gloire & une si belle cause, par des scenes d'horreur. . . . Soyons unis, payons les impôts ; & nulle puissance sur la terre ne pourra nous asservir.

A GRENOBLE, chez J. Allier, Imprimeur de la Société des Amis de la Constitution 1790.

A GRENOBLE, chez J. Allier, Imprimeur de la Société des Amis de la Constitution 1790.